DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

N° 8885

Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L4383-1 et suivants, L6143-7, R4383-2 et suivants, R.6143-38, R6145-1 et suivants, D.6143-33 à D.6143-35,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, et en particulier son article 5,

Vu le Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique,

Vu les quatre autorisations délivrées par le président du conseil régional des Hauts de France à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du centre hospitalier de Valenciennes, en date des 27 janvier 2021 et 10 février 2021, pour les formations d'auxiliaire de puériculture, d'infirmier puériculteur, d'infirmier et d'aide-soignant,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1er septembre 2023,

Vu la décision n° 8476 en date du 26 septembre 2022 nommant Madame Pascale LANNOY aux fonctions de directrice par intérim de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du centre hospitalier de Valenciennes à compter du 26 septembre 2022,

Vu l'arrêté délivré par le président du conseil régional des Hauts de France agréant Madame Pascale LANNOY en qualité de directrice de l'institut de formation en date du 29 novembre 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Monsieur Johan DUSAUTOIS aux centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies en qualité de directeur adjoint au directeur des ressources humaines à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 11 mars 2024 mettant à disposition Madame Sandrine WILLIAUME, directrice des soins aux centres hospitaliers intercommunaux de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et de Meulan-les-Mureaux et au centre hospitalier de Mantes-la-Jolie (Yvelines) auprès du centre hospitalier de Valenciennes (Nord), à temps plein, en qualité de directrice des soins, pour une durée de six mois à compter du 11 mars 2024,

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur des soins, chargé de la coordination de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé

Vu la délégation de signature n°8808 en date du 27 septembre 2024

Centre Hospitalier de Valenciennes
Avenue Désandrouin - CS 50479
59322 Valenciennes Cedex
03 27 14 33 33 / www.ch-valenciennes.fr

DECIDE

L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale LANNOY, directrice des soins, directrice en charge de la coordination de l'Institut de Formation aux métiers de la santé, les missions pédagogiques sont assurées par les cadres supérieurs de santé affectés à l'Institut, Sandrine ROUSSELLE et Florence CRISTANTE.

Quant aux missions stratégiques, financières et d'administration, et plus particulièrement pour les correspondances et documents à caractère administratif et/ ou budgétaire, délégation de signature est donnée par ordre de priorité à :

- Monsieur Johan DUSAUTOIS, directeur adjoint chargé des ressources humaines, directeur délégué de l'IFMS ;
- Madame Sandrine WILLIAUME, coordonnatrice générale des soins, directrice des soins ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale LANNOY, de Monsieur Johan DUSAUTOIS et de Madame Sandrine WILLIAUME, Madame Christelle OSOWSKI, attachée d'administration hospitalière, a délégation de signature pour :

- La gestion des commandes et factures inférieures à 5.000 € H.T. ;
- La gestion des locations de salles ;
- Les documents afférents à la formation continue ;
- Les documents relatifs aux interventions des vacataires et membres des jurys ;
- Les documents et commandes afférents aux conditions de vie étudiante ;
- Les documents relatifs à la gestion des personnels administratifs de l'institut (gestion des temps de présence, formation, carrière, etc).

Fait à Valenciennes, le 16 mai 2025

Le Directeur général

Nicolas SALVI

VALENCIENNES CENTRE HOSPITALIER DIRECTION GÉNÉRALE

Centre Hospitalier de Valenciennes
Avenue Désandrouin - CS 50479
59322 Valenciennes Cedex
03 27 14 33 33 / www.ch-valenciennes.fr

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES